

ARRÊTÉ  
2024-ETSPH-007

portant renouvellement de l'autorisation de fonctionnement  
délivrée à l'association parentale de soutien aux personnes  
handicapées DELTHA Savoie pour le fonctionnement de son  
établissement le foyer de vie le Bellachat situé au  
31 route de Saint François  
73130 Saint Martin sur la Chambre

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

Pôle social  
Direction personnes âgées – personnes handicapées  
Service « Accueil en établissements PH et SAAD »

Contact : Aviva MAX  
☎ 04 79 60 29 28  
✉ [aviva.max@savoie.fr](mailto:aviva.max@savoie.fr)

- VU Le code général des collectivités territoriales ;
- VU Le code de l'action sociale et des familles (CASF) notamment les articles L.312-1; L.312 -8 ; L.313-1 ; L.313-3 ; L.313-5 ; D.312-198 à D.312-205 ;
- VU La loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;
- VU La loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, modifiée par la loi n°2011-940 du 10 août 2011 ;
- VU La loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;
- VU La loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;
- VU Le décret n°2014-1368 du 14 novembre 2014 relatif au renouvellement des autorisations des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- VU Le décret n°2021-1476 du 12 novembre 2021 relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- VU Le décret n°2022-695 du 26 avril 2022 modifiant le décret 2021-1476 du 12 novembre 2021 relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- VU L'arrêté du Président du Conseil départemental en date du 13 mars 2008 portant autorisation du Foyer de vie ;

**Considérant** les conclusions de l'évaluation externe réalisée dans la structure, favorable au renouvellement de l'autorisation ;

## ARRÊTE

**Article 1 :** L'autorisation de fonctionnement du foyer de vie accordée à Deltha Savoie est renouvelée pour une durée de 15 ans à compter du 3 mars 2023.

**Article 2 :** L'établissement est répertorié au fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) de la façon suivante :

Entité juridique : DELTHA SAVOIE

Adresse : 134 allée des ateliers - 73250 Saint Pierre d'Albigny

N° FINESS : 730784816

Code statut : 61- Ass.L.1901 R.U.P

Etablissement : Foyer de vie le Bellachat

N°FINESS : 730790417

Adresse : 31 route de Saint François - 73130 Saint Martin sur la Chambre

Catégorie : 449 - établissement accueil non médicalisé pour personnes handicapées

Discipline : 965 - accueil et accompagnement non médicalisé pour personnes handicapées

Mode de fonctionnement : hébergement complet internat

Capacité : 25

Clientèle : 117 - déficience intellectuelle

**Article 3 :** Le renouvellement de cette autorisation, à l'issue des 15 ans, sera subordonné aux résultats de l'évaluation mentionnée à l'article L.312-8 du code de l'action sociale et des familles, dans les conditions prévues par l'article L.313-5 du même code.

**Article 4 :** Tout changement important dans l'activité, l'installation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation devra être porté à la connaissance de l'autorité compétente selon les termes de l'article L313-1 du code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans son accord.

**Article 5 :** L'établissement est habilité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement.

**Article 6 :** Dans les deux mois suivant sa publication au recueil des actes administratifs, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental de la Savoie et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon.


**Article 7 :** Monsieur le Directeur général des services départementaux, Madame la Directrice générale adjointe du pôle social et Monsieur le Président de l'association Deltha Savoie sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié sur le site Internet du Département de la Savoie,

- 8 AVR. 2024 affiché à la mairie de la commune concernée.

**CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**

Pour le Président du Conseil Départemental,  
Par déléguation,

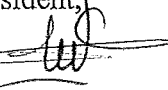
  
**Isabelle ROBERT**  
Secrétaire générale

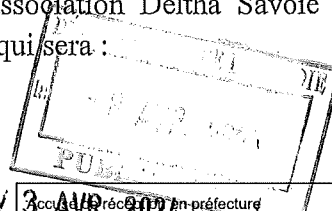
Pour le Président

La vice-présidente déléguée

CHAMBÉRY, le /

Le Président,

  
**Corine WOLFF**



Accueil des actes administratifs en préfecture  
073227308014-2024-403-2024-ETSPH-007-AR  
Date de réception préfecture : 03/04/2024